

COMMUNE DE LE BEUCET (84)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA REVISION GENERALE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LE BEUCET

Par arrêté n°2017 A013 du 2 mai 2017, le maire du Beaucet a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sur le projet de révision générale du Plan d'Occupation des Sols et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur la commune du Beaucet. Ce Plan Local d'Urbanisme concerne l'ensemble du territoire communal.

L'enquête publique sera ouverte **du mardi 30/05/2017 à 9h00 au mardi 04/07/2017 à 12h00**, soit une durée de 36 jours consécutifs. M. Michel DONNADIEU, Inspecteur dans les Assurances, a été désigné commissaire enquêteur par M. le vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes par décision n° E17000069/84 en date du 27/04/2017.

Le siège de l'enquête publique est la Mairie du Beaucet, à l'adresse suivante : **Hôtel de Ville, 7 rue Coste Chaude, 84210 Le Beaucet**. Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur y seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures ci-après : Les mardis et vendredis de 08h30 à 12h30 et les mercredis de 08h30 à 15h00.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site Internet **<http://www.lebeaucet.com>**. Durant toute l'enquête publique, **un poste informatique est laissé à la disposition du public en mairie du Beaucet** durant les jours et heures d'ouverture de l'établissement.

Le commissaire enquêteur recevra le public au siège de l'enquête, les jours et heures suivants : **mardi 30/05/2017 de 9h00 à 12h00 et mardi 04/07/2017 de 9h00 à 12h00**.

Toute information sur le projet de PLU pourra être obtenue auprès du Maire du Beaucet.

Il est précisé que toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra le cas échéant consigner/adresser ses observations, propositions et contre-propositions sur le **registre d'enquête, par écrit** (à l'attention de M le Commissaire Enquêteur, Enquête publique projet de PLU, Hôtel de Ville, 7 rue Coste Chaude, 84210 Le Beaucet) ou **par voie électronique** (à mairie.beaucet@orange.fr).

Le projet de PLU du Beaucet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale ou d'une étude d'impact (Arrêté n°CU-2016-93-84-04 du Préfet de Vaucluse). Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont insérées dans la pièce n°1 du PLU intitulée « Rapport de Présentation », le PLU étant la pièce n°A du dossier d'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes un mois après l'expiration du délai de l'enquête. Le public pourra consulter ledit rapport et les dites conclusions sans délai dès réception et pendant un an, en mairie du Beaucet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le PLU du Beaucet, éventuellement modifié suite aux avis des personnes publiques associées ou consultées et suite au rapport et aux conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du Beaucet.